

Année scolaire 2016-2017



Les présentes règles de conduite ont été approuvées par le conseil d'établissement le 18 mai 2016. Elles demeurent en vigueur tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'une nouvelle résolution par le conseil d'établissement.

Règles de conduite			
1	Respect de soi et des autres, <u>en tout temps.</u>	1.1	J'arrive à l'heure à l'école et à mes cours.
		1.2	Je respecte les consignes sans argumenter.
		1.3	Je comprends que les objets trouvés ne m'appartiennent pas et je les rapporte à l'endroit désigné (vol).
		1.4	Je ne crache pas par terre ni sur les autres.
		1.5	Je parle sur un ton convenable et j'utilise un langage respectueux.
		1.6	Je reconnais mes torts et je rapporte les événements avec fidélité. Je fais mes travaux et évaluations sans tricher. Je ne signe aucun document destiné à mes parents.
		1.7	Je bannis les moqueries, les mots blessants et les jurons.
		1.8	Je ne bouscule pas, je ne fais pas de jambette et je ne joue pas à me chamailler.
		1.9	Je bannis la violence physique et verbale, en tout temps.
		1.10	Je bannis toute forme de discrimination, de harcèlement et d'intimidation.
		1.11	J'ai tous mes effets scolaires et je n'apporte pas d'objets provenant de la maison.
		1.12	Je me dirige immédiatement vers mon rang lorsque la cloche sonne; j'attends calmement et en silence.
		1.13	Je marche normalement (sans courir, sans bousculer, sans bruit) en silence, dans toute l'école.
		1.14	Je parle normalement (sans crier) dans toute l'école.
		1.15	Je m'abstiens de flâner (sorties et escaliers autorisés) et je circule aux endroits désignés.
		1.16	Je m'abstiens de lancer des balles de neige ou tout autre objet dangereux.
		1.17	Je m'abstiens de mâcher de la gomme ou autres friandises.
		1.18	Je respecte les exigences des spécialistes (signatures, devoirs, etc).
		1.19	Je m'abstiens d'apporter des objets électroniques et téléphones cellulaires et ce, en tout temps.
		1.20	Je respecte les autres.

2	Respect de l'environnement, en tout temps.	2.1	Je prends soin de mes effets personnels et de ceux des autres.
		2.2	Je garde tous les locaux propres, incluant les toilettes; je jette les déchets dans la poubelle.
		2.3	Je respecte la nature qui entoure l'école et je joue aux endroits désignés.
		2.4	Je prends soin du matériel de l'école; l'élève est responsable des dommages causés à l'école ou au mobilier, ainsi qu'à tout autre matériel appartenant à l'école. Toute forme de vandalisme sera donc sanctionnée.
3	Respect du code vestimentaire, en tout temps.	3.1	J'enlève ma casquette, chapeau, dès mon entrée dans l'école.
		3.2	Je respecte le code vestimentaire imposé par l'école; - Les camisoles à fines bretelles (la largeur d'une lasagne doit être l'indicateur pour la bretelle autorisée) et les chandails trop courts ou décolletés sont interdits. En tout temps, le dos de l'élève doit être couvert. - Les jupes et les shorts trop courts sont interdits (le bout du majeur doit être l'indicateur de la longueur à porter). - Les t-shirts affichant des messages violents, racistes ou sexistes sont interdits. - Les espadrilles à roulettes et les sandales de plage sont interdites.
		3.3	Je porte la tenue réglementaire pour le cours d'éducation physique; ainsi, l'élève doit être chaussé d'espadrilles et avoir une tenue de rechange à chaque cours (sauf pour les élèves du préscolaire).
		3.4	J'ai une tenue adéquate pour les activités à l'extérieur; dès la première neige, les élèves doivent porter des bottes. À cet effet, un message clair sera fait aux élèves, afin de statuer la période où le port des bottes est obligatoire à l'école et ce, pour tous les élèves de l'école. Lorsque les élèves ne portent pas de bottes, en automne et au printemps, ils doivent avoir des souliers qui seront portés à l'extérieur uniquement.

Code vestimentaire

(pour tous les élèves de l'école; préscolaire à 6^e année)

✓ La coloration des cheveux est uniquement autorisée dans la palette de couleurs naturelles.	✓ Les t-shirts affichant des messages violents, racistes ou sexistes sont interdits.
✓ J'enlève ma casquette ou mon chapeau, dès mon entrée dans l'école.	✓ Les espadrilles à roulettes et les sandales de plage sont interdites.
✓ Les camisoles à fines bretelles (la largeur d'une lasagne doit être l'indicateur pour la bretelle autorisée) et les chandails trop courts ou décolletés sont interdits. En tout temps, le dos de l'élève doit être couvert.	✓ Je porte la tenue réglementaire pour le cours d'éducation physique; ainsi, l'élève doit être chaussé d'espadrilles et avoir une tenue de rechange à chaque cours (sauf pour les élèves du préscolaire).
✓ Les jupes et les shorts trop courts sont interdits (le bout du majeur doit être l'indicateur de la longueur à porter, lorsque le bras est bien allongé le long du corps).	✓ J'ai une tenue adéquate pour les activités à l'extérieur; dès la première neige, les élèves doivent porter des bottes. À cet effet, un message clair sera fait aux élèves, afin de statuer la période où le port des bottes est obligatoire à l'école et ce, pour tous les élèves de l'école. Lorsque les élèves ne portent pas de bottes, en automne et au printemps, ils doivent avoir des souliers qui seront portés à l'extérieur uniquement.

Merci d'avance de votre précieuse collaboration!

Pour mieux comprendre...

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Ainsi, l'intimidation est répétitive et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire:

- ✓ Exclure une personne du groupe.
 - ✓ L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
 - ✓ Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.
- L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, internet, etc.); on parle alors de cyberintimidation. Il est important de noter que le caractère répétitif et le sentiment de détresse sont toujours présents dans un cas d'intimidation. L'élève se sent seul, abandonné et impuissant.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses besoins.

Ainsi, la violence est toujours intentionnelle:

- ✓ Elle se manifeste généralement par des gestes tels que les bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- ✓ La violence verbale (non répétitive) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant: injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

En terminant, il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis. Le conflit ou la chicane implique généralement des opposants de forces égales et il prend fin dans un délai raisonnable.

Engagement social de l'élève et du parent

J'ai pris connaissance de la signification de l'intimidation et de la violence ci-dessus et je ferai des efforts, pendant toute l'année scolaire 2016-2017, pour ne pas manifester d'intimidation ou de violence envers les différents intervenants et élèves de l'école. Advenant le cas contraire, je m'engage à collaborer avec les différents intervenants de l'école pour trouver des solutions constructives et durables.

Signature de l'élève: _____

Date: ____ / ____ / 20 ____

J'ai pris connaissance de la signification de l'intimidation et de la violence ci-dessus et je m'engage à encourager mon enfant, pendant toute l'année scolaire 2016-2017, à ne pas manifester d'intimidation ou de violence envers les différents intervenants et élèves de l'école. Advenant le cas contraire, je m'engage à collaborer avec les différents intervenants de l'école pour trouver des solutions constructives et durables.

Signature du parent: _____

Date: ____ / ____ / 20 ____